Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 007-240700302-20260921-C_202609_135-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202609-135

Du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt un du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Joyeuse, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, AGNEL Rodolphe, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de LASTELLA Carole), CHABANE Francis (pouvoir de GILLES Philippe), FLORY Eva (pouvoir de CARRASCO Georges), AUDIBERT Agnès (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 37 Pouvoir : 4

Date de la convocation 15 septembre 2026

A été élu secrétaire : GOMEZ ABASCAL Delphine

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CPTS SUD ARDECHE CEVENNES : DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.
L'objectif est le décloisonnement et l'organisation des soins autour du patient.
Les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.
Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient. La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux…) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiés. Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels, la CPAM (financeur de la CPTS) et l'ARS.
Ce dispositif visant à faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé (organisation des gardes de soirée et weekend, rendez-vous non programmés), à améliorer l'organisation des prises en charge des patients. Ils émergent avant tout à partir des initiatives des professionnels de santé eux- mêmes.

La CPTS Sud-Ardèche Cévennes, créée en 2022, concerne les territoires du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes L'association porteuse de la CPTS locale propose que le CdC désigne un (e) représentant(e) pour siéger au conseil d'administration. Il en est de même pour la CdC du Pays des Vans.
Après un appel à candidature, Didier MAZILLE et Carole BENEFICE se portent candidats.

Après en avoir voté à bulletin secret, Carole BENEFICE obtient la majorité avec 25 voix et Didier MAZILLE, 16 voix.
Le conseil communautaire désigne Carole BENEFICE pour représenter la CdC du Pays Beaume Drobie au conseil d'administration de la CPTS Sud Ardèche Cévennes.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
Pour le Président empêché
Francis CHABANE
1er vice-Président

Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (Joyeuse) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Delphine GOMEZ ABASCAL
Secrétaire de séance